



# INFO CADRES

## SOMMAIRE

Écarts de rémunération.....	p. 2
Des élections spécifiques contractuel.le.s.....	p. 2
Emplois précaires à la mairie de Nantes.....	p. 2
Le personnel DDU demande audience.....	p. 3
Être malade et le payer !.....	p. 3
Indemnité kilométrique vélo à 25 cents/km.....	p. 3
Le non renouvellement de contrat à l'épreuve du juge.....	p. 4
Pas moyen... d'avoir des moyens ?.....	p. 4
Mai 68... Rebelote ?.....	p. 4
Répartition de la richesse produite.....	p. 4

## ÉDITORIAL

A l'issue du premier comité interministériel de la transformation publique, le Premier ministre et le ministre de la Fonction Publique n'ont eu pour seules annonces qu'un plan de suppression de 120.000 postes de fonctionnaires, l'instauration à grande échelle de la précarité via la contractualisation, l'individualisation à outrance de la rémunération. Dans la droite ligne des ordonnances Macron ! Que de mépris pour les agents publics, que de mépris pour les missions que nous exerçons et pour l'ensemble de la population.

Y-a-t-il trop de fonctionnaires, alors que les salariés des EHPAD ont lancé un mouvement de grève inédit et massif, réunissant à la fois personnels, directions et usagers pour exiger de la dignité non seulement pour leur travail, mais principalement pour les personnes âgées qu'ils accueillent et accompagnent. En France, on ne compte qu'un agent pour dix résidents, contre un pour un dans les pays scandinaves.

Y-a-t-il toujours trop de fonctionnaires, dès lors que le nombre d'enseignants est en chute libre dans le budget 2018, que la fermeture de classes et l'absence de cours pour les élèves se multiplient sur l'ensemble du territoire. Quel avenir pour notre jeunesse si ce n'est d'aller à l'encontre de leur émancipation individuelle, de la réussite collective et économique du pays ?

Nous pourrions multiplier la liste en ajoutant des exemples nantais de fermetures de services à la population et de privatisations récentes.

La CGT n'oppose pas les secteurs privé et public comme le gouvernement s'y complaît, vieille pratique politique que de dresser les salariés, les citoyens les uns contre les autres.

Les agents publics sont des salariés exerçant des métiers, dotés de qualifications, de savoir-faire et de compétences. S'ils ont un statut, c'est parce qu'ils œuvrent au service de l'intérêt général, en toute indépendance et neutralité, sans poursuivre un but lucratif.

Les services publics sont notre bien commun à destination de tous les citoyens, sans distinction sociale ni géographique. Ils sont seuls garants de solidarité, d'équité, d'égalité d'accès et de traitement, tout en favorisant le lien social.

Pour faire valoir cette exigence, la faire partager, la CGT a lancé une campagne " services publics partout pour tous " qui doit mettre en avant de façon incontestable le nombre de fonctionnaires dont le pays a besoin et servir d'appui à des projets de développement de services publics.

**Avec la CGT, soyons fier.e.s d'être fonctionnaires !**



## Harmoniser... et par le haut !

En matière de transparence, bonne nouvelle ! La CGT a enfin obtenu de la collectivité l'ensemble des compléments de rémunération à un instant T. Vous êtes donc invités à vous connecter sur la page d'accueil de notre site [cgt-nantes.fr](http://cgt-nantes.fr). Le régime indemnitaire et ses butoirs juridiques filière par filière, grade par grade sont en ligne. Vous pourrez noter que les dernières négociations en matière de régime indemnitaire, en présence d'une CGT à l'initiative et à l'offensive, ont permis de réduire certaines inégalités homme/femme liées aux " filières sexuées " notamment entre la filière technique et certaines autres, mais des écarts persistent.

Un premier RDV est donc pris avec la collectivité, par exemple pour la catégorie B, au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, en application du protocole d'accord majoritaire.

La CGT mettra aussi à l'ordre du jour des prochaines concertations, la question de l'écart de rémunération injustifiable entre :

- Les agents de maîtrise de Nantes Métropole et ceux de la Ville de Nantes (voir [cgt-nantes.fr](http://cgt-nantes.fr) rubrique primes)
- Les agents contractuels A et B de NM et de la Mairie... (voir ci-dessous une diapo issue d'un document de la collectivité de janvier 2018)

## LE RIRE DOPE L'EFFICIENCE



### Focus sur la rémunération des agents non titulaires sur emploi non permanent



CATEGORIE	VILLE DE NANTES/CCAS	NANTES METROPOLE
A	Versement du traitement indiciaire uniquement (pas de RI)	Mise en œuvre du RIFSEEP comme pour les titulaires, stagiaires, contractuels sur poste permanent
B		
C	Versement d'un RI « grade » d'un montant unique de 50 € + RIE selon l'emploi occupé	
		Pour les agents déjà en poste : versement d'une IMR pour compenser la différence entre le RIG qui était le même que les titulaires, et le nouveau RI NTNP

### CARRIÈRE DES NON-TITULAIRES

#### Des instances spécifiques contractuel.e.s

Après avoir été pointé du doigt par les instances européennes, notre législateur a enfin dédié une instance de représentation pour les agents non titulaires, au sein des collectivités territoriales, appelée les Comités Consultatifs Paritaires.

Désormais la balle est dans le camp des agents contractuels et des organisations syndicales qui doivent constituer des listes, dans les collectivités, avec des candidats issus de cette catégorie d'emploi.

Alors, vous êtes contractuel.e.s, vous êtes intéressé.e.s à faire bouger les lignes, à négocier, alors contactez notre organisation au 02.40.41.95.46. Par ailleurs, vous recevrez bientôt une invitation à une réunion d'information CGT spécifiquement ouverte à tous les agents non-titulaires.

### GESTION "TOXIQUE"

#### Emplois précaires à la mairie de Nantes

Bilan social année 2016	Équivalent temps plein	Nombre d'agents différents	Durée moyenne d'emploi en jour
Mairie et CCAS	543	1782	77
Nantes Métropole	222	665	86

Ces chiffres, issus du bilan social 2016, montrent l'étendue de la précarité dans notre collectivité avec des non-titulaires utilisés, au final, comme variable d'ajustement de la masse salariale. Rappelons que la CGT demande notamment la titularisation de ces agents via la création d'équipes volantes de remplaçants/renforts par métier mais aussi par cadre d'emploi.

## Le personnel DDU demande audience

Une réunion d'information syndicale organisée par la CGT fin février a permis à plus de 50 agents du DDU de s'exprimer, toutes catégories réunies.

Au sortir de la réunion, la CGT a alerté, par courrier, la collectivité des dysfonctionnements relevés et a formulé des propositions pour améliorer la situation actuelle, à savoir :

- L'organisation d'une rencontre avec la Maire-Présidente
- L'organisation régulière de rencontres DDU donnant la parole à l'ensemble du personnel, toutes catégories confondues, pour contribuer aux diagnostics organisationnels et anticiper les changements
- La création de nouveaux espaces dédiés aux agents pour aborder la question de leur charge de travail
- La stabilisation des personnels en renfort au regard de l'augmentation de l'activité
- La clarification des critères permettant une évolution des niveaux de fonctionnalité et de calibrage des postes
- La liste des critères de recrutement par ordre de priorité définie par la RH pour pourvoir les postes vacants
- La question de l'inadaptation des locaux (accueil du public...) et de leur exiguïté (jusqu'à 4 agents par bureau)

Ces propositions font échos aux signaux d'alerte émis par les personnels et portant sur :

- L'altération de la santé de plusieurs agents DDU liée à l'accroissement de l'activité et/ou à certaines pratiques managériales.
- Des projets d'évolution de missions et d'organisation, confinés dans des délais courts, relevés.



- Un déficit de lien, de cohésion sociale et de transversalité entre les personnels du DDU. En effet, la charge de travail en augmentation et la culture de l'immédiateté ne facilitent pas les temps d'échange entre collègues.

La CGT sera attentive à l'apport de réponses concrètes de la part de la collectivité et combattra le cas échéant toute posture d'inertie.

Rappelons que ces démarches d'alerte portées par la CGT, sur demande des personnels, peuvent être conduites dans d'autres services, si besoin

### DOUBLE EFFET PAS COOL

#### Être malade et le payer !

Plutôt que d'adresser l'arrêt maladie prescrit par leur médecin traitant, de plus en plus d'agents nous font part qu'ils couvrent leur période d'absence médicale par des RTT ou congés annuels, en accord avec leur service. Pourquoi ? Ils ne peuvent pas se permettre de se voir retirer un jour de carence de leur salaire, une partie des primes et des titres restaurants. Voilà comment les décideurs politiques font ressurgir des situations que l'on croyait enfouies à jamais dans le passé...



### TRAJET DOMICILE-TRAVAIL

#### Indemnité kilométrique vélo à 25 cents/km

Suite à différentes initiatives, notamment de la CGT [cf notre Info Cadres de mars 2015], la collectivité s'est enfin engagée à attribuer l'indemnité kilométrique Vélo. Cette indemnité concerne les agents réalisant habituellement tout ou partie de leur trajet domicile travail à vélo. Force est de constater que la collectivité a géré ce dossier à la "vitesse de l'escargot". Du reste, des collectivités voisines comme Saint-Herblain, Orvault, Saint-Nazaire nous ont précédé. Par voie de presse et réseaux sociaux, Madame le Maire s'est engagée à l'instaurer pour la rentrée de septembre 2018. La CGT attend désormais de la collectivité qu'elle montre le bon exemple quant au montant du plafond annuel d'indemnisation choisi. Ces mesures incitatives dédiées aux agents vont permettre de préserver l'environnement tout en favorisant la pratique d'une activité physique. C'est bon pour la santé !

## PRÉCARITÉ

### Le non renouvellement de contrat à l'épreuve du juge

Le juge administratif contrôle les abus en matière de non renouvellement de contrat. Pour exemple, lorsqu'une autorité administrative, pour justifier une décision de non renouvellement de contrat, ne fournit au juge aucun élément permettant de vérifier la réalité d'un motif tiré de l'intérêt du service et se limite à invoquer les besoins de la collectivité en matière de ressources humaines, cette décision encourt l'annulation (Arrêt C.A.A. de Paris du 31 juillet 2015).

De même, si un agent non titulaire ne peut se prévaloir du renouvellement automatique de son contrat, ce non renouvellement ne doit pas être intervenu pour des motifs étrangers à l'intérêt du service. Ainsi, l'intention de l'évincer de l'établissement en recrutant un autre agent est illégal. (Arrêt C.A.A. de Nancy du 27 septembre 2012).

La CGT se tient à votre disposition pour tout renseignement et pour vous accompagner dans la défense de vos droits.

## PAYER POUR TRAVAILLER

### Pas moyen... d'avoir des moyens ?

Rappelons que pour la CGT, il n'est pas envisageable que les agents fournissent des moyens matériels personnels pour assurer leurs missions (ordinateur portable personnel, téléphone mobile, voiture, bicyclette...). En effet, les employeurs ont ensuite une fâcheuse tendance à participer insuffisamment au remboursement des frais mais se faisant, ils se défont aussi de risques encourus (vol, dégâts ou destruction...). L'agent se trouve alors dans la situation de payer et d'engager sa responsabilité personnelle en matière d'assurance, tout ça pour travailler !

Afin de mettre bon ordre à tout cela, rappelons à titre d'exemple que la Cour Administrative d'Appel de Nancy a précisé récemment qu'aucune obligation statutaire n'impose à un fonctionnaire de posséder un véhicule personnel ni d'assurer, par ses propres moyens, les déplacements nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont confiées.

Alors, en ne prenant pas les dispositions nécessaires pour assurer les déplacements de l'agent, la cour a relevé que l'autorité ne pouvait se fonder sur le motif d'absence de réalisation d'une mission sur un site pour prendre ensuite à l'encontre de l'intéressé une sanction de nature disciplinaire.



Si vous êtes confronté-e-s à des difficultés de cet ordre, n'hésitez pas à nous contacter, nous avons déjà accompagné des agents dénonçant ces dysfonctionnements.

## FLASH INFO SOCIO

### Mai 68... rebelote ?

A partir de l'enquête "Génération quoi ?" menée auprès des 18-34 ans, Camille PEUGNY, sociologue à l'université Paris-VIII, a souligné lors des rencontres organisées par la CGT, l'existence d'un fort potentiel générationnel de révolte et de combativité.

En effet, plus de 60 % issus de cette génération se déclarent prêts à participer à un mouvement de type Mai 68, demain ou dans les prochains mois.

[Mensuel CGT Options - UGICT n° 622]

## FLASH INFO ÉCO

### Répartition de la richesse produite

Les 1 % des plus riches de la planète possèdent davantage que les 99 % restants, selon Oxfam. Est-ce le retour des privilèges de type nobliaux pour les élites ?

Sous couvert de "mérite", 1 % des plus riches détournent l'économie à leur propre fin et celle de leur descendance. Alors qui porte la responsabilité des tensions sociales actuelles et de celles à venir ? Pour la CGT, sûrement pas celles et ceux qui comme nous combattent au quotidien, en France et ailleurs, ce retour à un autre âge...